



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Points 57 et 60 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984.

Résumé

Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2005. Il dresse le bilan de l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Il se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore l'efficacité d'UNIFEM et des activités de développement.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Efficacité des activités de développement	4–54	3
A. Produit 1	5–20	3
B. Produit 2	21–33	7
C. Produit 3	34–45	12
D. Produit 4	46–54	14
III. Efficacité d'UNIFEM	55–81	16
A. Objectif de résultat 1.	56–59	17
B. Objectif de résultat 2.	60–66	18
C. Objectif de résultat 3.	67–70	20
D. Objectif de résultat 4.	71–74	21
E. Objectif de résultat 5.	75–81	21
IV. Recommandations	82	23

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2005. Il dresse le bilan de l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007¹ et des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine, au chapitre IV, par un ensemble de recommandations, fondées sur l'examen annuel entrepris par le Comité consultatif d'UNIFEM, en vue de renforcer encore l'efficacité des activités de développement et celle d'UNIFEM.

2. Le Fonds contribue certes à la réalisation des résultats présentés dans le rapport, mais les changements obtenus au niveau des produits résultent de l'effort de nombreux acteurs, y compris des partenaires nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. UNIFEM joue le rôle de facilitateur, de défenseur, de conseiller technique et d'organisateur, souvent en collaboration avec des partenaires des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et d'autres acteurs.

3. En 2005, deuxième année du mandat de trois ans des membres du Comité consultatif d'UNIFEM (Canada, Jordanie, Mexique, Niger et Slovénie), le Comité, présidé par la Jordanie, a fourni des orientations et des conseils précieux au Fonds.

II. Efficacité des activités de développement

4. Les quatre produits énoncés dans le cadre de résultats stratégiques approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)² constituent la base utilisée par UNIFEM pour suivre les progrès réalisés dans la recherche d'une plus grande efficacité des activités de développement dans le cadre du plan de financement pluriannuel.

A. Produit 1

Élaboration et mise en application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et protéger les droits des femmes

5. En 2005, UNIFEM a fourni un appui pour les modifications apportées aux lois et politiques en vue de renforcer l'égalité entre les sexes à la suite d'initiatives prises dans plus de 30 pays. C'est ainsi qu'il a contribué à l'adoption ou à l'application de lois et de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes dans 7 pays, à la rédaction et à l'application de lois contre la violence à l'égard des femmes dans 10 pays, au renforcement de la place faite aux femmes dans les politiques concernant le VIH/sida dans 3 pays, à l'introduction de modifications de la constitution dans 6 pays, et à l'action menée pour éliminer des lois discriminatoires dans 7 pays. UNIFEM a également encouragé l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de 18 pays.

¹ DP/2004/5 et Corr.1.

² Ibid.

1. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

6. La ratification de la Convention par 182 pays offre de vastes possibilités de soutien aux efforts nationaux pour harmoniser les lois et les politiques avec les engagements mondiaux et régionaux. UNIFEM a appuyé l'établissement de rapports concernant l'application de la Convention dans plus de 60 pays. Son programme régional en Asie du Sud-Est s'est traduit par des contributions techniques à un projet de décret d'application de la loi de 2004 sur la protection et la promotion de la femme en République démocratique populaire lao et l'application des principes de la Convention lors de la rédaction de la loi sur l'égalité entre les sexes au Viet Nam. Les partenaires du programme ont entrepris l'examen juridique des lois concernant l'économie aux Philippines et des lois concernant la participation électorale des femmes aux niveaux national et provincial en Indonésie. Dans le cadre du programme d'UNIFEM pour l'Asie du Sud, on s'emploie actuellement à répertorier les convergences et les divergences entre la Convention et le droit de la personne au Bangladesh, en Inde et au Pakistan. Une autre stratégie de base utilisée par UNIFEM pour renforcer l'établissement de rapports et le suivi dans le contexte de la Convention est l'apprentissage mutuel au niveau des personnes et des pays.

7. Les résultats de deux évaluations du soutien apporté par UNIFEM au renforcement des activités de suivi et de mise en œuvre de l'application de la Convention ont dégagé des moyens efficaces d'associer la société civile et les gouvernements au respect des engagements pris en matière de droits de l'homme. La première évaluation a porté sur un projet appuyé par UNIFEM, intitulé « Du niveau mondial au niveau local : projet d'application et de suivi de la Convention », mis en œuvre en partenariat avec le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme, Asie-Pacifique. La seconde a concerné l'appui fourni aux programmes du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les îles du Pacifique.

8. Dans le cadre du premier projet, près de 190 femmes représentant des organisations non gouvernementales (ONG) de plus de 80 pays ont été formées depuis 1997 en vue d'apporter une contribution de fond aux sessions consacrées à la Convention et à l'établissement de rapports. Une évaluation des activités d'UNIFEM dans les îles du Pacifique a montré qu'un modèle de simulation utilisé pour les représentants du Samoa avant la session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avait permis à la délégation gouvernementale de mieux comprendre la procédure de présentation de rapports et de se préparer aux auditions. La même formule a été utilisée en Thaïlande et au Cambodge. L'évaluation a mis en relief l'utilité d'un processus structuré et d'un cadre légitime pour que les groupes de femmes puissent participer au Comité. Il a été par ailleurs recommandé qu'UNIFEM favorise une démarche plus sectorielle dans l'application de la Convention grâce à une coordination avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les donateurs intéressés.

2. Plans d'action nationaux et lois sur l'égalité entre les sexes

9. Il ressort de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing que 120 pays au moins ont maintenant des plans d'action nationaux sur l'égalité entre les sexes. En 2005, UNIFEM a appuyé l'élaboration, l'adoption ou la mise en œuvre plus vigoureuse de plans, politiques et stratégies nationaux pour l'égalité entre les

sexes dans sept pays : Brésil, Dominique, Jamaïque, Kazakhstan, Monténégro, République bolivarienne du Venezuela et Uruguay.

10. Des efforts sont déployés pour appuyer ou renforcer la capacité des pays de passer des lois sur l'égalité entre les sexes, notamment dans la République de Moldova, où le projet de loi sur l'égalité entre les sexes a été rédigé conformément aux normes internationales et nationales. La délégation de parlementaires et d'ONG de femmes du Tadjikistan, qui a assisté à la consultation régionale organisée en 2004 par l'UNIFEM sur les meilleures méthodes de rédaction et d'application des lois sur l'égalité entre les sexes, a ensuite entrepris un vaste travail d'explication en faveur d'un projet de loi sur l'égalité des droits et des chances, qui a été adopté par le Parlement en 2005.

3. Lois et politiques sectorielles

11. Dans chaque région, UNIFEM a continué à promouvoir des lois et des politiques permettant de lutter contre la violence à l'égard des femmes et a enregistré des progrès dans un certain nombre de pays et de régions³. Les activités de mobilisation des ONG et des défenseurs, dans les milieux gouvernementaux, de l'égalité entre les sexes se sont traduites, avec l'appui d'UNIFEM et d'autres entités, par des progrès dans les lois concernant la violence dans la famille. En 2005, des lois en la matière ont été adoptées par la Chambre basse du Parlement en Inde et par les législateurs en Bulgarie. Dans cinq pays au moins (Ghana, Kazakhstan, Nigéria, République démocratique du Congo et Zimbabwe), UNIFEM a soutenu les efforts entrepris pour faire adopter des lois. De plus, le Fonds a aidé à l'élaboration d'une loi sur la réforme du droit familial au nom des pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, guidés par le Gouvernement de Sainte-Lucie. Au Nigéria, UNIFEM a financé la préparation d'un projet de loi sur la violence dans la famille et fait partie de l'équipe spéciale chargée d'examiner la pratique des tribunaux locaux.

12. En 2005, UNIFEM a continué à collaborer avec les conseils nationaux du sida, les équipes de pays des Nations Unies, les défenseurs de l'égalité entre les sexes et les femmes affectées ou infectées par le VIH/sida, ce qui a donné lieu à une réforme des lois relatives à l'égalité entre les sexes et aux politiques concernant le VIH/sida au Burkina Faso, au Kirghizistan, au Mali, en République dominicaine, au Sénégal et au Togo. Au Sénégal, UNIFEM a encouragé des parlementaires à prendre la Convention comme cadre pour analyser les lois en vigueur et identifier les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes séropositives, ce qui a débouché sur un projet de loi sexospécifique ayant pour but de protéger les personnes séropositives, qui sera soumis au Parlement en 2006.

13. UNIFEM reçoit de plus en plus de demandes d'assistance en vue de poursuivre une action positive en faveur de la participation politique des femmes et a apporté en 2005 son soutien à 23 pays, dont 10 sortaient d'un conflit. UNIFEM continue à donner suite à la volonté de mener une action positive en Afghanistan, en Iraq, en République démocratique du Congo et dans d'autres pays sortant d'un conflit, et appuie les efforts récents de l'Afrique du Sud, de l'Équateur (où un quota de 20 % a été obtenu pour les femmes dans la magistrature), du Lesotho et du Zimbabwe (en

³ Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Géorgie, Israël, Kosovo (Serbie), Népal, Sénégal, Somalie, Soudan et territoires palestiniens occupés, et dans les régions des Caraïbes orientales et des Grands Lacs.

partenariat avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe).

14. Les modifications des lois et politiques, que préconise UNIFEM dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté ont pour but d'identifier les groupes de travailleuses et de les aider à militer en faveur de dispositions qui protègent leurs droits et à améliorer leurs moyens de subsistance. L'accent est mis principalement sur les femmes du secteur informel, surtout les travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes, les travailleuses à domicile en Asie et les travailleuses autochtones et descendantes d'Africains en Amérique latine.

15. Le programme d'UNIFEM concernant la protection des droits des travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes, qui est dans sa cinquième année, continue à donner des résultats. En Indonésie, une loi locale sur la protection des travailleuses migrantes à Blitar doit être adoptée. Des campagnes de sensibilisation ont commencé en décembre 2005 au sujet des lois sur le placement et la protection des travailleurs migrants. Au Népal, un projet de loi réglementant l'emploi d'étrangers a été rédigé et un projet de code de conduite a été adopté pour l'Association népalaise des bureaux de placement d'étrangers. Le Ministère du travail jordanien évalue sa réglementation interne et enquête sur les violations des droits des travailleuses migrantes, suit les activités des bureaux de placement et collabore étroitement avec le Ministère de l'intérieur et les services de la police. Le Liban et la République arabe syrienne ont manifesté leur intérêt à l'égard de la modification des lois du travail visant à inclure les travailleuses migrantes.

4. Modifications des politiques relatives à la répartition des ressources et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

16. UNIFEM a aidé les défenseurs de l'égalité entre les sexes à obtenir davantage de ressources budgétaires dans le cadre des nouvelles modalités d'assistance par l'intermédiaire des DSRP et des activités de mobilisation auprès des gouvernements. D'autres changements dans la répartition des ressources ont eu lieu surtout dans le contexte d'une budgétisation favorisant l'égalité des sexes, l'accent étant mis sur le renforcement de la capacité des ministères des finances et des municipalités locales, entres autres, d'utiliser ces outils dans les budgets nationaux et locaux (voir produit 2 ci-après).

17. UNIFEM a lancé une initiative pour aider les réseaux et organisations œuvrant pour l'égalité entre les sexes en Europe centrale et orientale en vue de bien comprendre les nouveaux instruments financiers qui guideront l'aide au développement accordée par l'Union européenne à compter de 2007. À l'initiative des partenaires d'UNIFEM, l'Instrument d'aide de préadhésion et l'Instrument européen de voisinage et de partenariat font mention de la nécessité de prévoir des ressources pour les programmes en faveur de l'égalité entre les sexes.

18. En 2005, UNIFEM a coopéré avec l'Institut de recherche sociale et économique du Nigéria, entre autres, pour intégrer l'égalité entre les sexes dans le processus « NEEDS/SEEDS » (stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national et au niveau de l'État). UNIFEM a aidé le Gouvernement nigérian à formuler des directives sexospécifiques à l'intention des gouvernements des États fédérés, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources, et copréside un groupe de coordination des donateurs menant des négociations pour mettre au point

un mécanisme de financement commun visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

19. Au Sénégal, l'initiative de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes, appuyée par UNIFEM, qui relève du service de suivi des DSRP, sert à établir un lien entre la budgétisation et la planification des politiques, les DSRP et les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette initiative a débouché sur des accords concernant des activités communes d'UNIFEM et du Centre parlementaire en vue d'assurer la formation et la mise en commun des données d'expérience concernant la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes parmi les parlementaires de la sous-région et au sein du Centre de contact sous-régional du PNUD pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, ainsi qu'un accord avec l'Université Cheikh Anta Diop en vue de créer des outils méthodologiques et des cadres analytiques pour cinq secteurs pilotes.

20. Les activités de mobilisation bénéficiant de l'appui du Programme pour l'égalité entre les sexes et entre les races au Brésil, qui est financé par UNIFEM en partenariat avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, se sont traduites par un accroissement, dans le budget annuel de 2004, des ressources du Secrétariat spécial pour les politiques en faveur des femmes, qui est passé de 8 millions de reais (3,6 millions de dollars É.-U.) à 22 millions de reais (10 millions de dollars É.-U.) à 24,6 millions de reais (11,15 millions de dollars É.-U.) en 2005.

B. Produit 2

Les principales institutions font preuve de l'initiative, de la volonté politique, de la capacité technique et des responsabilités requises pour assurer l'égalité des sexes

21. UNIFEM appuie le processus à long terme de réforme institutionnelle visant à assurer l'égalité des sexes en rendant les partenaires nationaux et locaux mieux à même d'institutionnaliser des outils tels que les données ventilées par sexe (39 interventions) et d'allouer les ressources d'une manière qui favorise l'égalité des sexes (20 pays) et en forgeant de solides partenariats entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales. En 2005, le Fonds a facilité l'adoption de réformes institutionnelles positives dans le cadre de partenariats avec un nombre croissant de ministères, dont les ministères des finances et du travail, la magistrature, les responsables du maintien de l'ordre, les parlements, les conseils nationaux pour la lutte contre le sida et les municipalités. UNIFEM développe ses partenariats avec d'autres entités, notamment des partenaires du secteur privé et des groupes confessionnels. En 2005, il a joué un rôle plus actif dans les évaluations des besoins interorganisations et les initiatives de consolidation de la paix.

22. Les réformes institutionnelles visant à assurer l'égalité des sexes constituent un processus ardu et de longue haleine. Pour ce faire, UNIFEM s'emploie à : a) recenser dans chaque contexte les institutions qui paraissent les mieux à même de garantir aux femmes la justice, l'égalité des droits et des chances; b) former des partenariats internes et externes à long terme afin d'entreprendre des réformes institutionnelles durables; et c) rendre les institutions davantage en mesure de faire mieux comprendre le problème de l'égalité des sexes et renforcer leurs

responsabilités à cet égard. Par ailleurs, UNIFEM s'efforce de forger des liens avec une gamme d'acteurs plus diversifiée, et non pas seulement avec les ONG de femmes, les organismes gouvernementaux et ceux des Nations Unies, qui représentaient jusqu'ici la majorité de ses partenaires. Le tableau ci-après indique le nombre d'organes de décision anciens et nouveaux, aux échelons local, national et régional, avec lesquels UNIFEM a créé des partenariats en 2005.

<i>Partenaires</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie-Pacifique/ États arabes</i>	<i>Europe centrale et orientale/ Communauté d'États indépendants</i>	<i>Pays d'Amérique latine</i>
Entités gouvernementales diverses et intersectorielles ^a		11	12	3
Ministères des finances	1	5	1	2
Ministères du travail		5	1	
Ministères de la planification	3	2		1
Ministères de l'éducation		5	2	3
Ministères des télécommunications	1	1		
Ministères de la justice/magistrature	5	5	1	6
Parlements	4	5	2	8
Conseils nationaux pour la lutte contre le sida	4	3	1	4
Municipalités/conseils municipaux	1	3	1	5
Police/responsables du maintien de l'ordre	3	6	1	
Groupes confessionnels		2		3
Syndicats		2	2	3
Partenaires du secteur privé	1	5		1
Organisations régionales	4	1	1	2
Commissions vérité et réconciliation	2			

^a Ministères du tourisme, de l'intérieur, des investissements, des transports et de la santé, commissions des droits de l'homme, bureaux de médiateur.

23. En raison de l'importance accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres formes d'aide de même qu'aux demandes d'activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles, il est indispensable de disposer aux niveaux local, national, régional et mondial de données ventilées par sexe, qui soient exactes et à jour. Bien qu'il ne recueille ni ne produise de telles données, UNIFEM s'est employé en 2005 à prôner et à faciliter une meilleure coordination lors de la production de données ventilées par sexe et un engagement plus ferme de la part des pouvoirs publics d'utiliser ces données lors du processus décisionnel dans 31 pays. Dans le cadre de nombre de ces initiatives, UNIFEM a œuvré de concert avec les commissions économiques régionales et autres organismes des Nations Unies. En 2005, le Fonds a pour la sixième fois aidé l'Institut national de statistique du Mexique à accueillir à Aguas Calientes un atelier organisé tous les ans sur les statistiques/indicateurs établis par sexe, qui réunit de nombreux pays d'Amérique

latine (en l'espèce, les pays d'Amérique centrale, la Bolivie, la Colombie, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela), ainsi que des représentants d'autres régions du monde. Grâce à cet atelier, le Mexique appuie les activités de renforcement des capacités dans plusieurs pays d'Amérique centrale.

24. UNIFEM aide à améliorer les données sur l'incidence de la violence à l'égard des femmes et les liens entre le VIH/sida et la pauvreté. À l'échelon sous-régional, il a mis à profit les activités qu'il mène dans sept pays d'Asie du Sud pour conclure, lors de la réunion de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud (SAARC) consacrée à la constitution de bases de données ventilées par sexe, un accord visant à harmoniser les données régionales sur la violence à l'égard des femmes. Dans de nombreuses régions, la question des soins non rémunérés dispensés par les femmes est de plus en plus perçue comme une question politique qui mérite de retenir davantage l'attention. UNIFEM a appuyé la collecte des données sur la gestion du temps des femmes requises pour formuler des recommandations stratégiques au Chili, en Équateur, au Mexique, en République-Unie de Tanzanie et en Uruguay.

1. Budgétisation favorisant l'égalité des sexes

25. Quatre années de travaux intensifs sur la budgétisation favorisant l'égalité des sexes ont fait apparaître qu'il était possible de modifier l'allocation des ressources, comme UNIFEM a pu le constater aux niveaux local et national. Durant cette période, le Fonds a aidé plus d'une trentaine de pays à établir des budgets favorisant l'égalité des sexes. La deuxième phase de ses activités dans ce domaine permettra de mettre à l'essai dans un petit nombre de pays des stratégies ciblées visant à renforcer la capacité des institutions, d'introduire des réformes durables et de forger des partenariats avec d'autres organisations multilatérales en vue d'étendre son assistance à un plus grand nombre de pays.

26. Avec l'aide d'UNIFEM, la budgétisation favorisant l'égalité des sexes a facilité la mise en œuvre de réformes structurelles durables dans le cadre desquelles les ministères des finances ainsi que d'autres ministères instituent des politiques envisageant la budgétisation dans une perspective sexospécifique au niveau national, comme c'est le cas en Égypte, en Inde, au Maroc et en République bolivarienne du Venezuela et, au niveau local, notamment en Bolivie, en Équateur, en Inde et au Maroc. Ce dernier pays a établi le premier rapport économique et financier dans une perspective sexospécifique, qui accompagne le projet de loi de finances de 2006. Un rapport sur l'égalité des sexes, annexé au rapport économique et financier, servira de point de comparaison pour mesurer les progrès réalisés dans la budgétisation favorisant l'égalité des sexes aux Ministères des finances, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. La collaboration d'UNIFEM avec le Conseil national pour les femmes et le Ministère des finances en Égypte a permis de doubler les ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes, qui se chiffrent à 3 milliards 257 millions de livres égyptiennes (soit 5,7 millions de dollars É.-U.) dans le plan pour 2002-2007. UNIFEM a également apporté une assistance technique pour la création d'un service de l'égalité des chances qui est directement rattaché au Ministère des finances.

2. Aspects sexospécifiques du VIH/sida

27. Un partenariat novateur entre UNIFEM et les chemins de fer indiens (Indian Railways) – troisième employeur dans le monde – pour intégrer des politiques et pratiques favorisant l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida enregistre des progrès concrets : les épouses d'hommes qui sont morts du sida sont embauchées dans les chemins de fer; les employés atteints du VIH/sida qui sont soumis à des tracasseries et à la réprobation de la société sont transférés ailleurs, les personnes demandant d'elles-mêmes à être testées sont de plus en plus nombreuses et les médicaments antirétroviraux sont distribués gratuitement; en outre, les campagnes d'information modifient les comportements et redéfinissent la responsabilité des hommes, le débat n'étant plus axé sur les rapports sexuels illégitimes mais plutôt sur une sexualité sans risques. Ce projet est un modèle reconnu d'intervention du secteur public et, avec le FNUAP, des représentants des chemins de fer chinois se sont rendus en Inde pour déterminer s'il pourrait être transposé chez eux.

3. Réduction de la pauvreté chez les femmes

28. Dans les États arabes et en Afrique, UNIFEM met en contact les partenaires du secteur public et du secteur privé pour faire en sorte que les femmes puissent bénéficier davantage et de manière plus maîtrisée des technologies informatiques, en particulier pour lutter contre la pauvreté féminine. Dans les États arabes par exemple, le programme mis en place avec succès en collaboration avec Cisco Systems en Jordanie a été étendu et reproduit au Maroc et au Liban. Des partenaires du secteur privé – Microsoft, Lego Robotics, etc. – sont associés au programme de « cybervillages » pour créer de nouveaux débouchés économiques dans les zones rurales, notamment en faveur des femmes. Le programme Cisco transposé au Maroc fait intervenir le Ministère de l'éducation, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, l'Agency for International Development des États-Unis, Cisco Systems et UNIFEM.

4. Élimination de la violence à l'égard des femmes

29. Combattre la violence dont les femmes sont victimes requiert de solides capacités institutionnelles et de fermes engagements de la part des secteurs responsables du maintien de l'ordre, de la justice et de la santé, ainsi que l'instauration de partenariats avec les municipalités pour faire en sorte que les villes soient des lieux sûrs pour les femmes. Les Ministères de la justice et la magistrature sont des partenaires essentiels dans cette entreprise au Burundi, au Népal et au Pérou. Au Népal, dans le cadre du projet de lutte contre le trafic d'êtres humains, l'École nationale de la magistrature a élaboré des normes minimales devant régir la conduite des personnels judiciaires à l'égard des victimes et forme les juges de district à leur application. La Commission nationale des droits de l'homme du Népal est convenue d'accueillir dans ses locaux le rapporteur national sur le trafic d'êtres humains. Dans le cône Sud, UNIFEM a aidé la Red de Mercociudades (Réseau de villes du MERCOSUR) à accroître la participation politique et sociale des femmes afin de leur permettre de créer des espaces publics plus sûrs. En Afghanistan, une commission interministérielle chargée de combattre la violence à l'égard des femmes a été créée en application d'un décret présidentiel. L'armée et la police dans certaines provinces de la République démocratique du Congo ont mis en place des

commissions mixtes chargées des questions liées à l'exploitation sexuelle et à la violence à caractère sexiste.

30. Les initiatives faisant intervenir des partenaires multiples sont également d'importants supports des réformes institutionnelles. UNIFEM aide le Gouvernement marocain à mettre en œuvre la réforme du Code du statut personnel (Moudawana) dans le cadre d'une initiative multidimensionnelle visant à modifier l'application de la loi dans les tribunaux des affaires familiales. En Amérique centrale, l'assistance apportée aux parlements par UNIFEM a débouché sur un accord visant à mettre en place un réseau interparlementaire expressément chargé de lutter contre les meurtres de femmes dans la région, qui relie les activités d'UNIFEM à ISIS International en vue de créer une base de données sur les meurtres de femmes en Amérique latine.

5. Renforcement de la participation des femmes aux processus de paix

31. En 2005, UNIFEM a aidé 13 pays et régions à mettre en œuvre des initiatives interorganisations dans les domaines de la paix et de la sécurité⁴. UNIFEM s'est efforcé, en association avec la Banque de développement des Caraïbes, de conférer une dimension sexospécifique aux mesures prises à la suite du tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud et du Sud-Est et la Somalie, et du cyclone Ivan qui s'est abattu sur les Caraïbes. La même année, le Fonds a participé à l'évaluation des besoins au lendemain de conflits, entreprise par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale dans cinq pays⁵. L'équipe mixte d'évaluation des besoins en Somalie a adopté la note méthodologique et la liste de contrôle sur l'égalité des sexes établies par UNIFEM, a ultérieurement inclus des experts de cette question dans le Groupe d'experts nationaux, a désigné des femmes aux postes de coordonnateur de zone et a accordé une attention accrue aux questions de genre et aux droits de l'homme dans les analyses par grappes. La participation des femmes à la Conférence sur la paix et la réconciliation en Somalie a permis d'intégrer une action positive en faveur de la représentation électorale des femmes dans la Charte de transition.

32. Les partenariats d'UNIFEM avec les organisations régionales, en particulier en Afrique (notamment l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission économique pour l'Afrique), sont essentiels pour la mise en place de stratégies durables visant à intégrer l'égalité des sexes dans les accords de paix. Ainsi, UNIFEM a continué d'apporter une assistance financière et technique à l'intégration transversale lors de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Un protocole sur les droits des femmes et la violence sexuelle et sexiste a été adopté au niveau technique et attend d'être approuvé par les chefs d'État au cours du Sommet de 2006.

33. La mesure dans laquelle UNIFEM participe aux mécanismes et processus de coordination et influe sur les équipes de pays des Nations Unies pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de

⁴ Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Géorgie, Israël/territoires palestiniens occupés, Kosovo (Serbie), Népal, Sénégal, Somalie et Soudan, et région des Caraïbes orientales et des Grands Lacs.

⁵ Haïti, Iraq, Libéria, Somalie et Soudan.

développement du système des Nations Unies sera examinée dans le prochain chapitre sur l'efficacité du Fonds.

C. Produit 3

Les défenseurs de l'égalité des sexes disposent des connaissances requises et sont armés pour faire évoluer les politiques, les programmes et la répartition des ressources

34. Les initiatives d'UNIFEM permettent de renforcer, au sein des réseaux nationaux et régionaux, la capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de faire en sorte que les politiques, les programmes et la répartition des ressources soient équitables. UNIFEM se concentre de plus en plus sur des groupes particuliers, tels que les réseaux de femmes séropositives, de migrantes, de femmes autochtones, de femmes rurales et de parlementaires de sexe féminin, ainsi que les ministères des affaires féminines.

1. Ministères des affaires féminines

35. En 2005, le Fonds a apporté une assistance technique à près d'une trentaine de ministères des affaires féminines au niveau national ainsi qu'à des réseaux regroupant des ministres de pays d'Afrique (en collaboration avec le FNUAP), d'Amérique centrale, de la Communauté d'États indépendants, des Caraïbes anglophones et d'Asie du Sud.

36. En Amérique centrale, UNIFEM apporte une assistance aux femmes ministres des pays de la région, qui ont formé le Conseil des femmes ministres au sein du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dont la création a été approuvée par les présidents des pays d'Amérique centrale lors de la vingt-sixième réunion des chefs d'État. Les ministres sont convenus d'accorder la priorité absolue aux intérêts des femmes dans le programme économique de la région.

37. En Afghanistan, UNIFEM a aidé le Ministère des affaires féminines à associer 25 autres ministères à l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des femmes. Ce plan a été intégré dans le processus de planification de la stratégie de développement national intérimaire (le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Afghanistan) et dans le Pacte pour l'Afghanistan qui a été lancé par la Conférence de Londres tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2006.

2. Candidates au Parlement

38. En 2005, UNIFEM a apporté une aide aux candidates et aux femmes parlementaires dans toutes les régions et dans 16 pays⁶. Le Réseau des femmes parlementaires arabes a été créé à l'issue d'un colloque organisé à Beyrouth. UNIFEM a dispensé une formation concrète aux candidates potentielles et appuyé l'action visant à encourager des femmes à se présenter aux élections nationales et locales. Il a participé aux activités d'éducation des électrices au Libéria, une femme,

⁶ Afghanistan, Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Burundi, Équateur, Fidji, Lesotho, Libéria, Nigéria, Paraguay, République démocratique du Congo, Samoa, Soudan, Timor-Leste, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

contribuant à l'élection de la première Présidente africaine, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf.

3. Réseaux de femmes

39. UNIFEM a contribué à la création ou au renforcement de plus de 50 réseaux de femmes et groupes défenseurs des droits des femmes non gouvernementaux, nationaux et régionaux, y compris par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

40. UNIFEM apporte une assistance aux réseaux de femmes séropositives au Cambodge, au Cameroun, en Équateur, au Honduras, en Inde, au Kenya, au Mexique, au Nigéria, en République dominicaine et en Sierra Leone ainsi que dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest et à un nouveau réseau panafricain pour améliorer leurs activités de sensibilisation. L'assistance apportée par le Fonds aux initiatives de mobilisation du réseau de femmes séropositives en Inde a amené le mécanisme national en faveur des femmes et d'autres ministères à prendre des mesures énergiques pour prendre en compte les problèmes des femmes séropositives. Ce réseau intensifie ses activités au niveau des États et des districts et a intégré ses priorités dans la prochaine phase du plan national de lutte contre le sida.

41. UNIFEM renforce sa coopération avec les réseaux de femmes autochtones, surtout en Amérique latine et en Europe centrale et orientale ainsi que son appui à ces réseaux. Au Brésil, il soutient un partenariat novateur entre les femmes d'origine africaine et les femmes autochtones pour élaborer un programme commun de lutte contre la discrimination.

42. L'assistance d'UNIFEM et l'action qu'il mène pour influencer sur l'équilibre des sexes et l'issue des négociations de paix ainsi que sur les interventions à la suite de catastrophes naturelles se sont considérablement intensifiées au cours des 10 dernières années comme on a pu le voir en 2005 en Afghanistan, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, au Kosovo (Serbie), au Népal, au Sénégal, en Somalie et au Soudan, ainsi que dans les régions des Caraïbes orientales et des Grands Lacs et dans les pays frappés par les tsunamis. Mettant à profit sa longue expérience dans ces domaines dans plus d'une vingtaine de pays, UNIFEM a mis au point une approche qui permet de promouvoir les droits des femmes dans les opérations de consolidation de la paix. C'est ainsi qu'en 2005, il a collaboré avec des femmes du Nord et du Sud-Soudan à l'élaboration d'un programme unifié et d'une déclaration commune contenant des recommandations à l'intention de la Conférence des donateurs à Oslo.

43. En 2005, des responsables israéliennes et palestiniennes ont demandé à UNIFEM d'organiser une rencontre afin qu'elles puissent définir leurs priorités communes dans les efforts de paix, à l'issue de laquelle a été créée la Commission internationale de femmes en faveur d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. Le Président de l'Autorité nationale palestinienne a promulgué un décret portant approbation de cette commission et la Knesset israélienne s'est déclarée favorable à la participation des femmes au processus de paix.

44. UNIFEM s'efforce de développer la capacité des femmes de mener des activités lucratives en reliant cette action aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à d'autres éléments des réformes macroéconomiques. Il appuie en outre les projets des femmes chefs d'entreprises sur le terrain, notamment, au Burundi, au Cameroun, en Inde, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en République démocratique populaire lao, au Rwanda et en Zambie. Au lendemain du tsunami, UNIFEM a apporté aux groupes locaux de femmes une assistance directe pour remonter leurs entreprises à Aceh, où l'équipe d'UNIFEM tire parti de cette expérience pour assurer l'égalité des sexes dans les organismes de microcrédit plus importants, les femmes ayant exprimé le souhait d'y avoir accès.

45. Étendre l'influence des femmes pour promouvoir l'accès à la justice demeure au premier rang des priorités d'UNIFEM. En Afrique australe, il a été établi, avec le concours d'UNIFEM, un répertoire judiciaire qui servira à faire mieux connaître les femmes juges et leur donner la formation voulue pour qu'elles puissent occuper des postes de responsabilité dans leurs structures judiciaires et systèmes d'administration de la justice respectifs.

D. Produit 4

Modification des comportements et pratiques discriminatoires afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles

46. En 2005, UNIFEM s'est efforcé de développer la capacité des médias et des professionnels de l'information d'écrire des messages et des histoires favorables à l'égalité des sexes dans 23 pays, ainsi que grâce à trois initiatives sous-régionales. Il a contribué à l'établissement ou au renforcement de plus de 30 mécanismes institutionnels qui luttent spécifiquement contre les comportements et les pratiques liés à la violence fondée sur le sexe. Il a soutenu les efforts faits dans toutes les régions pour remédier aux inégalités de rémunération entre les sexes, notamment en fournissant un appui aux travailleuses migrantes, en favorisant l'accès des femmes à l'informatique et en facilitant l'accès des femmes chefs d'entreprises au marché.

47. Appuyer les médias et les campagnes de sensibilisation est une stratégie essentielle pour influencer le changement au niveau local. UNIFEM met ses compétences techniques et ses ressources financières à la disposition des partenaires des Nations Unies pour soutenir les élections nationales. La campagne d'information sur la constitution nationale et le référendum en Iraq a complété un vaste effort de mobilisation directe et de formation soutenu par UNIFEM, qui a contribué à la participation de 60 % de la population aux élections. Une campagne médiatique menée avec l'appui des Nations Unies en République démocratique du Congo comprenait un volet visant à favoriser la participation des femmes à un référendum sur l'inclusion de dispositions concernant l'égalité des sexes dans la constitution et le code électoral. En faisant appel à différents médias, elle a touché plus de 20 000 personnes. Les femmes représentaient 60 % de l'électorat.

48. UNIFEM a soutenu les mécanismes institutionnels et les activités de mobilisation ayant pour but de toucher de nouveaux publics pour réduire la violence fondée sur le sexe, avec la participation des services responsables de l'application des lois, de la justice, des prestataires de services, des partenaires de tous horizons, des réseaux d'organisations masculines et des institutions confessionnelles. Il a

appuyé les réseaux féminins en vue de la formation de la police à la prévention et à la prise en charge des cas de violence conjugale en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Sierre Leone ainsi qu'en Inde. Il s'emploie à améliorer les conditions de vie dans les refuges d'Afghanistan et du Pérou et avec des groupes masculins à la Grenade, en Inde, au Kazakhstan et au Népal. En Asie du Sud, il forge des partenariats novateurs avec les dirigeants de différentes religions pour accroître le rôle positif que jouent les hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et encourage ainsi ces dirigeants à prêcher régulièrement contre ce type de violence. Cette initiative est en voie d'être transposée à plus grande échelle au Bangladesh, en Inde et au Népal. Depuis 2004, UNIFEM travaille en étroite collaboration avec Full Jazz, une agence publicitaire créée par des femmes au Brésil, pour concevoir des messages publicitaires visant à rassembler des fonds destinés à alimenter un fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En 2005, des contributions locales d'un montant de 45 000 dollars ont été rassemblées.

49. Plusieurs initiatives d'UNIFEM ont pour principal objectif de combattre les comportements et stéréotypes qui contribuent à la persistance des écarts de rémunération entre hommes et femmes, en particulier en Europe centrale et orientale et dans les pays de la Communauté d'États indépendants, en Asie et dans les États arabes. Dans l'édition de 2005 de la publication biennale intitulée *Le progrès des femmes à travers le monde*, UNIFEM plaide pour une focalisation et une mobilisation continues autour de la participation des femmes à l'économie parallèle comme moyen de réduire la pauvreté ainsi que pour la définition d'un plus grand nombre d'objectifs et indicateurs relatifs à l'emploi des femmes dans les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement. UNIFEM s'emploie à soutenir les activités de communication reposant sur des données factuelles, à encourager la collaboration et à permettre aux femmes d'accroître leur pouvoir d'achat au moyen de partenariats avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, les commissions économiques régionales et les centres de recherche locaux. Dans la région de l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants, UNIFEM réalise une étude sur les réalités que cachent les chiffres, qui donne une idée plus nuancée de la situation économique des femmes dans la région et doit servir de point de départ aux efforts nationaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, alors que se pose la question de savoir ce que veut dire l'égalité entre les sexes lorsque les hommes n'ont pas plus de débouchés que les femmes sur le marché local du travail.

Difficultés et priorités à venir

50. Depuis huit ans, UNIFEM privilégie la démarche consistant à aider les pays à changer de politiques ou de lois ou à s'aligner davantage sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres traités normatifs. Les évaluations et études qu'il a réalisées ont montré que, parallèlement à cette démarche, il devait s'intéresser de près au droit coutumier et traditionnel, notamment au niveau local. Il a donné cette nouvelle orientation à ses programmes en 2006.

51. Le programme sur l'efficacité de l'aide au développement offre de nouvelles modalités, possibilités et cibles à atteindre en ce qui concerne l'égalité des sexes, mais le point de vue des spécialistes et défenseurs concernés n'a pas vraiment été pris en considération dans l'élaboration du programme. UNIFEM s'est entretenu

pour la première fois de cette question avec l'Union européenne en novembre 2005, en lançant un processus d'amélioration des capacités et en intensifiant le dialogue entre les parties prenantes pour y inclure les priorités concernant les femmes. UNIFEM s'est fixé pour tâche hautement prioritaire en 2006-2007 de préciser sa stratégie de façon à privilégier une approche intégrée de l'égalité de sexes dans le cadre du programme sur l'efficacité de l'aide au développement et s'efforcera d'animer des consultations régionales.

52. Alors que de nombreuses organisations luttent contre la violence à l'égard des femmes, le système multilatéral n'a toujours pas mis au point de stratégie coordonnée, résolue et efficace pour faire face à ce phénomène, notamment dans les zones en conflit ou relevant d'un conflit. UNIFEM collabore avec ses partenaires des Nations Unies dans toutes les régions pour combler cette lacune mais les progrès ont été lents. En 2006, il poursuivra sa collaboration avec le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les ONG partenaires afin de trouver rapidement des solutions au problème des viols durant les conflits et approfondira son travail avec les autres organismes des Nations Unies pour acquérir de nouvelles connaissances et consentir de nouveaux investissements afin de combattre la violence à l'égard des femmes. Il collabore avec la Banque mondiale à l'élaboration de principes directeurs applicables à l'évaluation des résultats obtenus grâce aux subventions du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

53. Le renforcement de l'appui fourni par UNIFEM en vue d'une meilleure utilisation des données et statistiques aux fins de l'élaboration de politiques et programmes davantage axés sur l'égalité des sexes au niveau national supposera une plus grande focalisation et des liens plus étroits avec les résultats concrets. Cet appui est souvent fourni en réponse à des demandes ou des opportunités créées par la programmation liée aux objectifs du Millénaire pour le développement, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. UNIFEM termine l'examen des données recueillies et des statistiques élaborées pour mettre au point une stratégie fondée sur des partenariats effectifs avec les organismes des Nations Unies, les services statistiques nationaux et d'autres acteurs.

54. L'établissement de rapports sur le produit 4 de son plan de financement pluriannuel demeure l'un des domaines où UNIFEM est le moins performant, d'autant qu'il n'a pas recueilli les données de base nécessaires à la plupart de ses programmes visant à modifier les attitudes et pratiques existantes. Des initiatives seront prises en 2006-2007 pour améliorer l'exécution du produit 4 et l'établissement de rapports à ce sujet.

III. Efficacité d'UNIFEM

55. Les cinq objectifs de résultat figurant dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 servent à mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration de l'efficacité d'UNIFEM dans le contexte du plan.

A. Objectif de résultat 1

Cohérence, pertinence et viabilité des produits et des services d'UNIFEM

56. Pour faire rapport sur les progrès faits dans la réalisation de cet objectif, UNIFEM cherche à savoir dans quelle mesure ses produits et services correspondent aux possibilités et aux impératifs; comment sa capacité de suivre et d'enregistrer en temps voulu les résultats obtenus évoluent; dans quelle mesure ses initiatives novatrices sont reprises ou transposées à plus grande échelle; et comment les enseignements tirés des évaluations et des systèmes de gestion de l'information influent sur les stratégies et les orientations des programmes.

57. En 2005, UNIFEM a recensé 19 cas où ses initiatives avaient été reprises ou transposées à plus grande échelle contre 28 en 2004⁷. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les ONG partenaires sont les principaux acteurs susceptibles de reprendre ou de transposer à grande échelle des initiatives d'UNIFEM. En 2005, UNIFEM a fourni des conseils techniques au secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant à impliquer les femmes dans la prise en compte de l'égalité des sexes au niveau du mécanisme d'évaluation intra-africaine. Cette expérience sera reprise par l'Union africaine dans toute la région. Le processus utilisé par le Nigéria pour faire adopter une approche intégrée de l'égalité des sexes par le Conseil national de lutte antisida grâce au renforcement des capacités sera transposé à plus grande échelle par le Centre de contact sous-régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest dans le but d'inscrire le principe de l'égalité des sexes dans les politiques nationales et régionales de lutte contre le sida.

58. UNIFEM a continué d'œuvrer à l'amélioration du contenu et de la diffusion des produits électroniques, notamment en remaniant son site Web (qui avait reçu 17,7 millions de visites en 2005). Il est pour lui de la plus haute importance de recueillir des informations fiables et à jour sur l'intérêt que présentent ses programmes au moyen d'évaluations de qualité et de s'en servir pour améliorer ses résultats; c'est ce qui l'a poussé à procéder à sept évaluations en 2005 et l'incite à penser que cette fonction doit encore être renforcée. Pour améliorer la présentation de rapports axés sur les résultats et l'évaluation, UNIFEM a mis au point un « guide de base de la gestion axée sur les résultats » fondé sur la reconnaissance des droits et a créé un groupe de base en vue de la mise en place d'un réseau interne dynamique de spécialistes de la gestion des ressources humaines.

59. La résolution 60/137 de l'Assemblée générale sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, en date du 16 décembre 2005, a été coparrainée par 113 États Membres et a largement reconnu les efforts et la contribution d'UNIFEM.

⁷ En 2004, de nombreux projets arrivaient en fin de cycle de programmation alors que ceux recensés en 2005 étaient à leurs débuts, ce qui explique la légère diminution des cas entrant dans cette catégorie.

B. Objectif de résultat 2

Capacité des programmes d'UNIFEM à la hauteur de la demande et possibilités d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats

60. UNIFEM évalue l'influence qu'il a sur les processus de réforme des Nations Unies, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le programme sur l'efficacité de l'aide au développement, ainsi que son rôle auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement et des équipes de pays des Nations Unies. Il aligne ses activités sur les recommandations visant à renforcer les mesures de promotion de l'égalité des sexes issues de l'examen triennal complet des activités opérationnelles⁸ et cherche à voir dans quelle mesure ces processus peuvent servir de point de départ au renforcement des engagements et des investissements en faveur de l'autonomisation des femmes. UNIFEM a redoublé d'efforts dans tous ces domaines en 2005.

61. En réponse aux recommandations issues de l'examen triennal complet des activités opérationnelles, le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé une équipe spéciale chargée de l'égalité entre les sexes en vue d'appuyer une action plus soutenue et plus cohérente parmi les organismes membres du Groupe en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes et de promotion de l'autonomisation des femmes, et de faire en sorte que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes soient inscrites à l'ordre du jour des travaux du Groupe et intégrées aux divers instruments et directives qu'il élabore et qu'il distribue aux équipes de pays des Nations Unies. UNIFEM a assuré la présidence de cette équipe spéciale qui fonctionne sur la base d'un plan de travail en cinq points et avec la participation de 13 organismes des Nations Unies. L'équipe a fait le point de la dernière série de BCP/PNUAD, à envoyé des missions d'évaluation dans trois pays dans le cadre de son plan de travail et effectue désormais une étude des rapports annuels des coordonnateurs résidents pour évaluer l'impact des efforts de coordination en matière d'égalité entre les sexes. L'équipe a en outre procédé à un inventaire des mécanismes de contrôle des responsabilités intégrés dans les directives relatives aux politiques et aux programmes des quatre organismes des Nations Unies faisant partie du Comité exécutif et de l'OIT. Les résultats ont servi à formuler des recommandations en vue d'élaborer une démarche commune pour contribuer à un plus grand respect des engagements pris au niveau des programmes et politiques des équipes de pays des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et ont été communiqués aux responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement qui les ont appuyés.

62. En 2005, UNIFEM a participé à l'élaboration des BCP/PNUAD dans 37 pays⁹ (contre 14 en 2004), à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

⁸ Voir A/RES/59/250.

⁹ Afghanistan, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Burundi, Cambodge, Colombie, Égypte, Équateur, Érythrée, Ghana, Guyana, Honduras, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Niger, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, territoires palestiniens occupés, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

développement dans 32 pays¹⁰ (contre 15 et cinq initiatives régionales en 2004), aux initiatives interorganisations sur la paix et la sécurité dans 13 pays et à la présidence de 15 groupes thématiques sur l'égalité des sexes (contre 11 en 2004)¹¹ ainsi qu'à nombre d'autres initiatives là où il n'avait pas de bureau.

63. La contribution d'UNIFEM au BCP/PNUAD est la plus intéressante lorsqu'elle suscite un engagement et une mobilisation de fonds en faveur de l'égalité des sexes, comme cela s'est produit en Ouganda où l'inclusion de réalisations et de produits axés sur l'égalité des sexes dans le cadre de résultat a facilité l'élaboration d'un programme commun UNIFEM/PNUD sur la violence sexuelle et la violence fondée sur le sexe. Pour ce qui est de l'équipe de pays des Nations Unies, plusieurs coordonnateurs résidents, notamment au Maroc et au Zimbabwe, ont demandé à UNIFEM de les aider à procéder à un audit ou à une évaluation de leur action en faveur de l'égalité des sexes. Suite à l'audit réalisé au Zimbabwe, le nouveau représentant adjoint du FNUAP a demandé à UNIFEM d'en faire de même pour l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique.

64. Au sein des équipes de pays des Nations Unies, UNIFEM préside ou copréside des groupes thématiques ou de travail interorganisations sur l'égalité des sexes ainsi que sur le VIH/sida, la pauvreté, la gouvernance et les données. Les activités des groupes chargés de l'égalité des sexes ont bien souvent entraîné une diminution des coûts de transaction supportés par les gouvernements à l'occasion de l'harmonisation des approches adoptées par les Nations Unies pour soutenir les plans et mécanismes de promotion de l'égalité des sexes, notamment au Kazakhstan, au Kosovo (Serbie) et au Zimbabwe.

65. Le rôle de premier plan assumé par UNIFEM au sein de ces groupes thématiques a été l'occasion de mobiliser les équipes de pays des Nations Unies en vue d'initiatives communes même lorsque UNIFEM n'est pas présent. En Chine, à la demande du coordonnateur résident, UNIFEM gère un fonds pour l'égalité des sexes dans le cadre duquel tous les organismes des Nations Unies sollicitent et soutiennent les propositions d'organisations chinoises.

Démarches pour intégrer les sexospécificités dans les objectifs du Millénaire pour le développement

66. Un projet du PNUD exécuté par UNIFEM sur deux ans et dans cinq pays a fait la preuve de la validité des démarches originales visant à mieux intégrer l'égalité entre les sexes dans les activités en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Cambodge, les partenariats renforcés entre la société civile, les syndicats, les associations féminines, le Gouvernement et les partenaires des Nations Unies ont favorisé l'adoption d'une approche plus intégrée de l'égalité des sexes dans le plan stratégique de développement national et le rapport mis à jour du Cambodge sur les objectifs du Millénaire. Au Kenya, les résultats du dialogue tenu avec les femmes pauvres ont été pris en compte dans les initiatives gouvernementales concernant les documents de stratégie pour la réduction de la

¹⁰ Argentine, Azerbaïdjan, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Érythrée, Guatemala, Inde, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Sénégal, Tadjikistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

¹¹ Colombie, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Haïti, Honduras, Kazakhstan, Kirghizistan, Libéria, Maroc, Mexique, Nigéria, Sierra Leone et Zimbabwe.

pauvreté, les BCP/PNUAD et l'établissement des coûts liés au Projet du Millénaire. Au Maroc, un projet pilote a conduit à la publication d'un rapport sur les objectifs du Millénaire tenant compte de l'égalité des sexes et est maintenant axé sur le volet Égalité des sexes des BCP/PNUAD. Le projet pilote lancé au Pérou était centré sur les activités de l'équipe de pays des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre de la campagne pour les objectifs du Millénaire et reposant sur un travail de proximité qui avait débouché sur une multiplication des activités liées aux objectifs, notamment par les réseaux de femmes, les jeunes, le milieu universitaire et les pouvoirs publics.

C. Objectif de résultat 3

Partenariats stratégiques visant à assurer de nouveaux appuis plus vastes en faveur de l'égalité des sexes et un apprentissage accru dans ce domaine

67. Les partenariats entre UNIFEM et les États membres et les réseaux d'associations féminines ont été évoqués dans les autres parties du présent rapport. L'objectif 3 se rapporte donc essentiellement aux partenariats stratégiques avec les ONG multilatérales et internationales et avec le secteur privé.

Organisations non gouvernementales multilatérales et internationales

68. En 2005, UNIFEM a exécuté 18 projets pour le PNUD contre 10 en 2004. Les bureaux de pays du PNUD ont recensé 95 partenariats avec UNIFEM dans 75 pays en 2005. D'après l'évaluation de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD¹², 70 % des bureaux de pays faisaient état d'une coopération « efficace ou très efficace » entre les deux organisations. En 2005, le nouvel administrateur a décidé que la Directrice exécutive d'UNIFEM serait membre à part entière de l'Équipe de gestion stratégique.

69. UNIFEM participe à plus de 40 initiatives interorganisations aussi bien sur le terrain qu'au siège. Il continue de collaborer étroitement avec le FNUAP et l'UNICEF, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre les inégalités hommes-femmes et le VIH/sida, et la budgétisation axée sur l'égalité des sexes. Il a en particulier joué un rôle de premier plan dans l'initiative novatrice lancée en 2005 pour collaborer à la prévention de la violence fondée sur le sexe avec le PNUD, le FNUAP, l'OMS et la société civile.

70. De solides partenariats ont été forgés en 2005 avec plusieurs nouvelles entités des Nations Unies comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida auprès des femmes toxicomanes en Inde; le Bureau de l'Union internationale des télécommunications au Sénégal; la FAO en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans le contexte du VIH/sida; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains au sujet des villes sûres pour les femmes; le FIDA en ce qui concerne l'aide aux rurales pauvres; et l'OIT dans le domaine de l'emploi des femmes sur le marché parallèle. Des initiatives concrètes ont été prises avec la Banque mondiale pour atteindre l'objectif du Millénaire n° 3 et mettre fin à la violence contre les femmes. UNIFEM a aussi renforcé ses partenariats avec le secteur privé et notamment avec Johnson & Johnson (soutien au Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la

¹² Voir DP/2006/5.

violence à l'égard des femmes), Calvert Investment Group et Cisco Systems (dans les États arabes).

D. Objectif de résultat 4

Harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation et des droits

71. En 2004, UNIFEM et le PNUD ont terminé la mise à jour des directives opérationnelles sur la responsabilité administrative et financière, la prestation de services et les procédures communes aux deux organisations. En 2005, l'accent a été mis sur les questions de hiérarchie et d'éthique qui devaient être réglées pour assurer une programmation efficace et rationnelle compte tenu des nouvelles capacités offertes par le système Atlas et les nouvelles méthodes de gestion adoptées dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

72. En 2005, le but recherché a surtout été de renforcer la coopération entre UNIFEM et le PNUD au sein des centres régionaux des Nations Unies et du PNUD, notamment à Bratislava et Johannesburg. La programmation a ainsi pu être assurée en commun par les deux bureaux sous-régionaux mais les responsabilités financières restent à déterminer.

73. Les directives révisées mises au point par le PNUD et UNIFEM prévoient la négociation et la conclusion d'accords de prestation de services au titre des arrangements relatifs au recouvrement des dépenses entre les deux parties. Actuellement, six accords ont été signés et quatre sont en cours de négociation.

74. Au dernier trimestre 2005, une équipe spéciale d'UNIFEM a collaboré avec une équipe de consultants en gestion du PNUD à une analyse fonctionnelle et à la sélection des priorités à aligner dans le cadre des processus de simplification et d'harmonisation. Au premier semestre de 2006, UNIFEM mettra l'accent sur le renforcement des capacités humaines et opérationnelles.

E. Objectif de résultat 5

Renforcement de la capacité d'UNIFEM de saisir les occasions qui se présentent et de respecter ses engagements grâce à des ressources plus nombreuses, plus diversifiées et plus régulières

75. En 2005, le revenu total d'UNIFEM a atteint le chiffre sans précédent de 57,6 millions de dollars, contre 51,1 millions de dollars en 2004. Le Fonds a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé dans son plan de financement pluriannuel, à savoir 43,4 millions de dollars. En 2005, les contributions au titre des ressources de base se sont chiffrées à 22 millions, contre 25,4 millions prévus dans le plan de financement pluriannuel, comme l'indique le tableau suivant :

Revenu total d'UNIFEM

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants prévus pour 2005</i>	<i>Montants effectifs en 2005</i>	<i>Montants effectifs en 2004</i>
Ressources de base	25,4	22,0	23,2
Autres ressources	15,0	31,6	25,9
Divers	2,0	4,0	2,0
Total	42,4	57,6	51,1

76. En 2005, 42 donateurs bilatéraux ont versé des contributions au titre des ressources de base d'UNIFEM, contre 43 en 2004.

77. Les 17 pays suivants ont augmenté leurs contributions : Afrique du Sud, Andorre, Australie, Bangladesh, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guyana, Irlande, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, République tchèque, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. L'Azerbaïdjan et la République arabe syrienne sont devenus donateurs et le Pakistan a recommencé à contribuer aux ressources de base.

78. La croissance réelle des ressources d'UNIFEM résulte de l'augmentation notable des fonds reçus au titre de la répartition des coûts et des accords au titre des fonds d'affectation spéciale. Le montant réel de ces fonds était de 27,7 millions de dollars en 2005 contre 20 millions de dollars en 2004 pour la répartition des coûts et de 3,9 millions de dollars en 2005 contre 5,9 millions de dollars en 2004 pour les fonds d'affectation spéciale.

Difficultés et priorités à venir

79. L'augmentation notable du nombre de BCP/PNUAD et d'activités liées aux objectifs du Millénaire pour le développement auxquels UNIFEM a participé en 2005 illustre la façon dont son personnel a élargi l'accès des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies aux compétences techniques dont ils ont besoin. Les fonctionnaires d'UNIFEM indiquent toutefois que ces processus exigent d'énormes investissements et ne produisent pas de résultats suffisants en matière d'égalité des sexes. Afin de rendre l'expérience acquise plus profitable, il est nécessaire d'examiner avec rigueur les mesures prises à ce jour, d'améliorer les directives sur le plan interne et d'identifier le personnel spécialisé requis à cet effet.

80. UNIFEM est conscient qu'il doit améliorer ses capacités et ses produits pour pouvoir recenser et diffuser les innovations contribuant à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes qui puissent être reprises et transposées à plus grande échelle. Il a pris plusieurs mesures dans ce sens : a) renforcement de sa capacité d'évaluation pour pouvoir fonder ses conclusions sur des faits avérés; b) participation à un programme de recherche interrégional sur les facteurs d'autonomisation des femmes, parrainé par le Ministère britannique du développement international et accueilli par l'Institute for Development Studies en partenariat avec des centres de recherche du Bangladesh, du Brésil, de l'Égypte et du Ghana; c) focalisation plus systématique sur l'innovation et les résultats concrets, notamment au moyen d'un éventuel partenariat avec la Banque mondiale et de la

création d'un institut de l'innovation avec le PNUD et autres organismes partenaires des Nations Unies.

81. Des progrès ont été faits dans l'application des recommandations issues de l'évaluation réalisée à la demande du Comité consultatif d'UNIFEM et dans le partenariat au niveau des programmes avec le PNUD, mais des décisions majeures restent à prendre dans des domaines critiques. Le processus de réforme des Nations Unies offre de nombreuses possibilités d'avancer sur cette voie et notamment d'accroître l'autorité, le statut et les ressources d'UNIFEM pour renforcer la capacité du système des Nations Unies de donner des conseils spécialisés et de faire plus activement campagne en faveur de l'égalité des sexes, et parvenir à une plus grande cohérence, notamment au niveau des équipes de pays des Nations Unies, pour aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes dans le contexte de la prise en charge des programmes par les pays concernés.

IV. Recommandations

82. Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement du Canada, de la Jordanie, du Mexique, du Niger et de la Slovénie) fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-sixième session :

Le Comité consultatif d'UNIFEM

1. *Se félicite* que la communauté internationale ait réaffirmé dans le Document final du Sommet mondial de 2005¹³ les engagements qu'elle a pris en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes, tout en notant qu'il reste des difficultés à résoudre;

2. *Se félicite également* de la nomination du nouvel Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et se déclare très encouragé par son attachement aux questions des droits des femmes, en espérant que son dévouement sera partagé par tous au sein de la famille du PNUD et d'UNIFEM;

3. *Se félicite en outre* que M^{me} Nicole Kidman ait été nommée troisième Ambassadrice itinérante, aux côtés de Son Altesse Royale la Princesse Basma Bint Talal et de M^{me} Phoebe Asiyo, et attend avec intérêt de recevoir l'année prochaine un rapport succinct sur les activités des trois ambassadrices;

4. Soulignant qu'UNIFEM est une composante essentielle des mécanismes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et du processus de réforme de l'ONU en cours, *recommande* au Fonds de continuer à prendre part à ces processus, y compris aux discussions relatives à l'examen du mandat et à la cohérence à l'échelle du système. À

¹³ A/RES/60/1.

cet égard, le Comité se félicite des débats menés actuellement au sujet de l'évaluation d'UNIFEM¹⁴ au sein du système des Nations Unies;

5. *Accueille avec satisfaction* la collaboration d'UNIFEM avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'élaborer un plan de travail à l'échelle du système pour la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ainsi que les compétences techniques qu'il a consacrées au renforcement de la capacité des équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre d'intégrer l'analyse de l'égalité entre les sexes dans leur travaux. À ce propos, le Comité encourage UNIFEM à poursuivre cette tâche et à chercher de nouvelles ressources;

6. *Prie* UNIFEM de lui faire rapport annuellement sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, en rendant compte des progrès accomplis selon les résultats et les indicateurs principaux et, notamment, sur la manière dont il a utilisé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en tant que base de sa programmation;

7. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur la mise en œuvre de la deuxième année du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et se félicite de l'accent mis sur les résultats. Il encourage les donateurs actuels et futurs à contribuer davantage aux ressources de base d'UNIFEM et à prendre des engagements à l'égard du financement pluriannuel. Il encourage par ailleurs tous les États membres, à l'occasion de ce trentième anniversaire, à s'engager à financer intégralement le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM;

8. *Se félicite* qu'aient été signés les directives révisées sur les relations opérationnelles entre UNIFEM et le PNUD ainsi que l'instrument de délégation des pouvoirs;

9. *Souligne* qu'il importe de faire en sorte que les arrangements relatifs au recouvrement des dépenses avec le PNUD reflètent le fait que celui-ci doit appuyer les programmes d'UNIFEM, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 39/125 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1984, et qu'ils soient négociés en harmonie avec les arrangements conclus avec les autres fonds associés;

10. Ayant examiné la décision prise à sa quarante-cinquième session afin de permettre à la Directrice exécutive d'approuver l'allocation des fonds de base pour la programmation aussitôt que possible après le 1^{er} janvier, *décide* qu'aucun ajustement ne sera nécessaire pour ce qui concerne 2006;

11. *Se félicite* de la décision prise par le Comité exécutif pour la paix et la sécurité de faire participer UNIFEM aux débats relatifs à son mandat, mais reste d'avis qu'UNIFEM devrait participer régulièrement à tous les comités, organes et réunions interdépartementaux et

¹⁴ A/60/62-E/2005/10.

interinstitutions de haut niveau, comme le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Comité permanent interorganisations et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;

12. Soulignant l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, pour les travaux de la Commission de consolidation de la paix, *conseille* à UNIFEM de détacher un fonctionnaire au Bureau d'appui à la consolidation de la paix;

13. *Exprime* sa gratitude à UNIFEM pour la poursuite de ses efforts en faveur de la justice pour les femmes depuis la tenue, en août 2005, de la réunion de haut niveau chargée du suivi de la deuxième Conférence sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes après un conflit;

14. *Convient* en principe qu'il importe d'échelonner les élections de ses nouveaux membres et réexaminera cette question, en même temps que celle de sa composition, à une date ultérieure;

15. *Décide* d'organiser deux autres réunions, l'une au début de mars 2006 et l'autre avant le commencement de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.
